MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DES TRAVAUX DE (DE)RESTAURATION DU CAIRN DE GAVRINIS A LARMOR-BADEN

Réf MEGALIS : JCLP_MOE_GAVRINIS

QUESTION N°1

Question :

BPU, tableau des taux : la colonne 0,85 est multipliée par 1,15 et la colonne 1,15 renvoie à une cellule vide. Pouvez-vous transmettre un BPU corrigé ?

Réponse :

Un BPU corrigé a été mis en ligne en conséquence.

QUESTION N°2

Question :

L'annexe 1 du RC (affiche des références) est absente du dossier. Pouvez-vous la transmettre ?

Réponse :

Le document est ajouté au dossier de consultation des entreprises.

QUESTION N°3

Question :

« Analyse visuelle des secteurs physiquement non accessibles » : quels secteurs sont visés ? Quels moyens sont envisagés ?

Réponse :

« Les secteurs visés par l'analyse visuelle concernent les zones à l'arrière du couloir et de la chambre, remaniées lors de la restauration des années 80, ainsi que, dans la mesure du possible, la reconstitution de la façade (zone avant du cairn), afin de compléter la connaissance des ouvrages exécutés à cette époque. »

QUESTION N°4

Question :

En quoi consiste la mission SSI attendue ?

Réponse :

La mission SSI s'adaptera à la spécificité du projet et à la nature du scenario retenu. Elle pourra consister en : l'analyse des risques éventuels liés aux installations projetées (ex système d'éclairage) et à l'introduction de nouveaux matériaux dans le monument ; une mission de coordination classique si la

« chapelle » était remplacée par une nouvelle structure ; une étude de sécurité/incendie si le scenario retenu est purement conservatoire. Tout au long de la mission, la détection précoce aura également une fonction patrimoniale, afin de préserver le monument et ses décors. Son périmètre précis sera défini dans chaque marché subséquent, en tant que de besoin.

QUESTION N°5

Question :

Faune présente dans le monument : des données existent-elles (inventaires, espèces protégées) ? À défaut, une étude de biodiversité confiée à un écologue est-elle à prévoir dans l'offre ?

Réponse :

En termes de faune, seules des chauves-souris (espèce Grand Murin) ont été repérées et identifiées au sein du monument. Il n'y a pas d'inventaire spécifique ; aucune étude de biodiversité est à prévoir.

QUESTION N°6

Question :

Scénario alternatif demandé dans la note de stratégie patrimoniale : doit-il se situer par rapport aux trois hypothèses de travail sur la « chapelle » ? Quel niveau de développement est attendu ?

Réponse :

Le scénario alternatif demandé doit se distinguer des trois hypothèses de travail identifiées au CCTP concernant la « chapelle ». Il s'agit de proposer une approche résolument différente, quelle qu'en soit la nature (technique, méthodologique, fonctionnelle, programmatique…). Une réponse succincte est attendue (1 page). L'objectif n'est pas de présenter un scénario abouti ou chiffré, mais d'exposer, en restant à un niveau de principes, l'idée proposée de façon claire et argumentée. Elle sera examinée au regard du critère 2.1 de la valeur technique, la capacité du candidat à se saisir de problématiques singulières, dans un exercice qui ne comporte en soi, ni de bonne ni mauvaise réponse. Ce scénario alternatif est un élément de la note de stratégie patrimoniale, sans incidence sur l'offre financière ni sur le périmètre des prestations. Il n'engage pas le candidat sur un parti pris définitif et ne sera pas confronté à une solution de référence.

QUESTION N°7

Question :

Prix mensuel « Protocoles de suivi à long terme – suivi et évaluation post-travaux » : quels livrables sont attendus ? Comprend-il des déplacements sur site ?

Réponse :

Cette prestation vise, dans la continuité de la « phase 1 », à définir et mettre en place des protocoles de suivi à long terme du monument, incluant la détermination de seuils d'alerte et d'indicateurs de suivi. Elle s'appuie sur l'instrumentation mise en œuvre sur le monument et le suivi du site par la maîtrise

d'ouvrage et le CST (CCTP V.3). Les livrables attendus se traduiraient par, d'une part, un protocole initial récapitulant l'instrumentation mise en œuvre, les modalités de suivi, les données de référence et, d'autre part, un rapport annuel de conservation synthétisant les résultats des suivis climatiques et structurels, les observations sur l'évolution des altérations, les mesures d'impact, l'analyse des risques et les ajustements proposés. La remontée d'informations liée au suivi sera maintenue, selon des modalités à préciser. Des déplacements seront à prévoir au cas par cas dans les 13 mois suivant la réception des travaux.

QUESTION N°8

Question :

Pouvez-vous communiquer la composition nominative du comité scientifique et technique, afin d'éviter tout conflit d'intérêts dans la constitution des équipes ?

Réponse :

Le comité scientifique et technique est composé comme suit : Département du Morbihan / service d'archéologie : Sophie Casadebaig, Aurélie Crowch ; LRMH : Mathilde Tiennot ; Paysages de mégalithes : Émilie Heddebaux ; CRMH : Suzanne Lemardelé ; SRA : Astrid Suaud-Préault ; UDAP : Christine Boulay. Les experts scientifiques et techniques associés, dont la liste nominative n'est pas précisée et qui n'appartiennent pas aux structures représentées dans le CST, peuvent faire partie des équipes candidates. Ce cas de figure a été envisagé et ne présente pas de conflit d'intérêts.